

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MICHELET (V.C.)

RUE GEORGETTE ROSTAING (V.C.)

IMPASSE MICHELET (voie privée ouverte à la circulation publique)

RUE ROGER DOIRET (voie privée ouverte à la circulation publique)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU les arrêtés municipaux des 28 juillet 2021 et 2 septembre 2022 pris dans le cadre de la mise en place d'un aménagement cyclable bidirectionnel expérimental rue Michelet, émanant à la fois du Plan Vélo de la Ville d'Ivry-sur-Seine et du contexte sanitaire récent,

CONSIDERANT qu'un bilan de l'expérimentation a été réalisé sur la base à la fois de comptages et des remontées des usagers et présenté lors d'une réunion publique en date du 14 novembre 2022,

CONSIDERANT qu'en attendant la programmation des travaux de pérennisation de l'aménagement cyclable, il convient de proroger les dispositions provisoires de l'arrêté municipal du 2 septembre 2022 susvisé touchant la circulation et le stationnement, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **jusqu'au début des travaux de pérennisation de l'aménagement cyclable :**

➤ Rue Michelet :

- Instauration d'une **piste cyclable bidirectionnelle** sur tout le linéaire de la voie côté pair, sauf **entre le N°29 et le carrefour formé avec l'avenue de Verdun**, où la circulation des cyclistes s'effectuera sur des **bandes cyclables** situées de chaque côté de la voie de circulation ; la réinsertion dans la piste des cyclistes circulant sur la bande côté impair se fera en cédez-le-passage vis-à-vis de la circulation générale,
- Instauration de deux **sas vélo** situés aux carrefours formés avec la rue Jean Le Galleu et l'avenue de Verdun,
- Instauration d'un sens unique de circulation
 - entre l'avenue de Verdun et la rue Gaston Monmousseau dans le sens **rue Gaston Monmousseau → avenue de Verdun**
 - entre la rue Georgette Rostaing et la rue Jean Le Galleu dans le sens **rue Georgette Rostaing → rue Jean Le Galleu**,
- Maintien du **double sens de circulation automobile entre la rue Gaston Monmousseau et la rue Georgette Rostaing**

- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de stationner**
 - entre la rue Gaston Monmousseau et la rue Georgette Rostaing,
 - côté pair entre la Georgette Rostaing et la rue Jean Le Galleu,
- **Interdiction de stationner** sur tout le linéaire aux véhicules de **plus de 3,5 tonnes.**

➤ **Rue Georgette Rostaing :**

- Instauration d'un **STOP** au débouché sur la rue Michelet.

➤ **Rue Roger Doiret :**

- Instauration d'un **cédez-le-passage** au débouché sur la rue Michelet.

➤ **Impasse Michelet :**

- Instauration d'un **cédez-le-passage** au débouché sur la rue Michelet.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions ont été matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité des entreprises chargées des travaux et du Service Maintenance Travaux Voirie de la Ville d'Ivry-sur-Seine pour la pose de panneau et balisettes.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Commandant des sapeurs-pompiers de Paris,
- M. l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry Sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

FAIT EN MAIRIE, LE

22 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire




PUBLIE SUR ivry94.fr

LE 23 NOV. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements, Stationnement
Direction Espaces Publics


Nathalie Leberthon